



# INTERGROS VOUS INFORME

SIMPLIFIER LA FORMATION  
FACILITER L'EMPLOI

Suivez-nous !   

JUIN 2018

## Contrat Pro & vous, la team gagnante

Pour atteindre votre but, pensez au contrat Pro, une solution efficace pour recruter de jeunes talents immédiatement opérationnels et performants. Bénéficiez en outre de nombreux avantages, comme la prise en charge de la formation par Intergros et une aide à la fonction tutorale.

[Qualifier votre équipe](#)

## Contrat PRO - Donnez un coup de jeune à votre performance !



*Témoignage de Manon DIAZ - BTS Management des unités commerciales en contrat de professionnalisation dans l'entreprise VOLUM – Union Matériaux*

## Bientôt le Contrat PRO 2.0 !

monEspace évolue pour simplifier le traitement des contrats de professionnalisation. **Pour l'organisme de formation**, qui peut saisir le contrat en se connectant à son compte. Et **pour votre entreprise**, qui peut compléter directement les informations relatives au contrat de travail, à la rémunération du salarié et au tuteur.

Autres avantages :

- le suivi de l'avancée du contrat en temps réel
- le stockage sécurisé des documents : accord de



prise en charge, convention...

- un enregistrement garanti sous 5 jours et un accord de prise en charge sous 20 jours

**5 620**

contrats pro en 2017

**+ 23%**

depuis 2013



### Recruter autrement : participez aux matinales RH de l'Apec

Questionner ses méthodes d'embauche pour se donner les meilleures chances de trouver le bon candidat, c'est l'objectif des 50 matinales RH organisées par l'Apec dans toutes les régions.

**Je m'inscris !**

### Digital : quels impacts sur le commerce de gros BtoB ?

A découvrir sur le site de l'Observatoire des métiers d'Intergros, les résultats de l'étude sur l'impact de la digitalisation sur les activités et les métiers du commerce de gros BtoB.

Repositionnement des fonctions commerciales sur les services à haute valeur-ajoutée (expertise technique, conseil, audit...), bouleversement de la chaîne logistique (augmentation du flux des commandes en ligne, automatisation des entrepôts...) et évolution des fonctions administratives : toutes les familles de métiers du négoce sont concernées.

**Consulter l'étude**

### Promotion des métiers : défi relevé avec BtoB my job!



BtoB my job! booste l'information des jeunes sur les métiers et les formations du commerce de gros BtoB : un secteur attractif et créateur de valeur, proposant 90 000 postes par an majoritairement en CDI et avec de réelles perspectives d'évolution. Trophées de l'excellence commerciale, rencontres régionales, participation à des salons de l'orientation... : retrouvez le détail des actions phare sur [www.btobenregion.fr](http://www.btobenregion.fr)

**Le rapport d'activité 2017 est en ligne**



Les réalisations phare, les principaux services aux entreprises et les temps forts de l'année écoulée à découvrir en vidéo et dans un format interactif.

[Consulter le rapport d'activité](#)

## RGPD, Intergros s'engage

Depuis le 25 mai 2018, la réglementation sur les données personnelles évolue avec l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Intergros a toujours veillé à respecter la confiance que vous lui accordez et à gérer les données relatives à la formation de vos salariés conformément aux dispositions applicables en matière de protection des données à caractère personnel.

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement, Intergros vous informe régulièrement par mail de l'actualité en matière d'emploi, de formation et de compétences. Si vous ne désirez plus recevoir d'information de notre part, vous pouvez vous désabonner à l'aide du lien qui figure au bas de chaque publication.

Par ailleurs, Intergros a mis à jour ses mentions légales et sa politique de confidentialité. Vous pouvez en prendre connaissance sur notre site internet.

[Consulter les mentions légales](#)

Rédaction des contenus : Cabinet Boumendil & Consultants

Si vous souhaitez vous désabonner et ne plus recevoir de message électronique de notre part, veuillez utiliser [ce lien](#)

Vous recevez cette information parce que vous êtes adhérent Intergros ou un acteur partenaire d'Intergros dans le domaine de l'emploi et de la formation.